

BRUGELETTE

Magazine

Bulletin communal d'informations

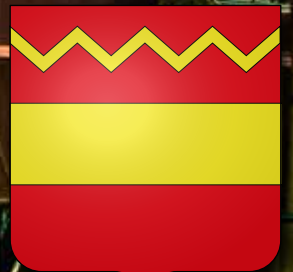
TRIMESTRIEL
Octobre
2018

Attre
Brugelette
Cambron-Casteau
Gages
Mévergnies-lez-Lens

● ● n° 3

Les *Baladins du Mirair*

BRUGELETTE
06.10 À 20H00
07.10 À 16H00



SOMMAIRE

L'EDITO ET LES ACTIONS DU BOURGMESTRE

Le RGPD, qu'est-ce que c'est? ... p3

La Stérilisation des chats errants à Brugelette p5

LES ACTIONS DU PREMIER ECHEVIN

Brugelette fait peau neuve p6

Le mois de l'arbre en Wallonie picarde p7

LES ACTIONS DE LA DEUXIEME ECHEVINE

Retour sur les plaines communales p8

Je vote... comment? Pourquoi? ... p9

LES ACTIONS DU TROISIEME ECHEVIN

Les Baladins du Miroir : 1914, Le Grand Cabaret. p10

LES ACTIONS DU CPAS

Inauguration du nouveau bâtiment administratif du C.P.A.S. de Brugelette p11

L'AGENDA DES FESTIVITES... p12

ÉDITEUR RESPONSABLE

Administration communale de Brugelette
Grand-Place, 2A - 7940 Brugelette
Tél : 068 45 73 07 • Fax : 068 45 73 04

COMMERCIALISATION ET RÉALISATION

Unimédia Edition Multimédia
Rue Monfort, 8 - 4430 ANS
Tél 04 224 74 84 - info@uni-media.be
Nombre d'exemplaires : 5200

l'Edito

DE VOTRE BOURGMESTRE

André DESMARLIÈRES

Tél. : 0495 21 35 16
bourgmestre@brugelette.be

En charge de l'administration générale, des finances, du personnel, de la Police, de l'état civil, de l'économie, du commerce, du bien-être animal et des affaires sociales.



Chers concitoyens,

Voici octobre et son cortège de feuilles mortes ; les routes glissantes nous incitent à la prudence !

Septembre a sonné la fin des vacances, la rentrée scolaire et la reprise du boulot, pour ceux qui ont pu se permettre de faire une pause.

J'espère que cette agréable parenthèse, sous un climat tropical, vous aura permis de faire le plein d'énergie, afin d'affronter l'automne et l'hiver qui ne sont pas si loin !

A tous nos élèves, je souhaite la concentration et l'étude nécessaires à l'assimilation des nouvelles matières, qui leur donneront, petit à petit, les connaissances indispensables pour devenir des citoyens avertis et des membres actifs de la société de demain.

A notre nouveau Directeur d'école, ainsi qu'à tous les membres de l'équipe éducative, je souhaite qu'ils trouvent l'énergie et la motivation nécessaires pour transmettre à nos jeunes élèves tous les savoirs utiles.

Je suis certain que cette lourde responsabilité, ils l'exercent tout au long de l'année scolaire et je les en remercie.

HORAIRE D'OUVERTURE DU COMMISSARIAT DE POLICE DE BRUGELETTE ET DE CHIEVRES

Véritable lien entre le citoyen et les autorités, le Commissariat de Police de Brugelette, sis Grand Place 1 à 7940 Brugelette, est ouvert tous les lundis, mercredis et vendredis, de 9 h à 12 h. En dehors de ces périodes, il convient de s'adresser à la police locale de Chièvres (85, Grand'Rue à 7950 Chièvres 068 25 05 80).

	BRUGELETTE	CHIEVRES
LUNDI	09.00 à 12.00 Hres	08/12 et 13/17 Hres
MARDI		08/18 hres
MERCREDI	09.00 à 12.00 Hres	08/12 et 13/17 Hres
JEUDI		08/18 hres
VENDREDI	09.00 à 12.00 Hres	08/12 et 13/17 Hres
SAMEDI		08/18 hres



En cas d'urgence, faites le **101**.

Vous avez la possibilité de contacter vos Inspecteurs de proximité afin de fixer un rendez-vous, ou de vous présenter à l'accueil local de Brugelette ou de Chièvres, durant les heures ouvrables.

- ▶ WALLEMACQ Christine, Inspecteur Principal - 068 25 05 95
- ▶ GODIN Grégory, Inspecteur - 068 45 73 20
- ▶ VANBERGHEM Henri, Inspecteur - 068 45 73 20

LE RGPD, QU'EST-CE QUE C'EST ? TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR...

RGPD, un acronyme devenu incontournable depuis son entrée en vigueur, le 25 mai dernier... Voyons ensemble ce qu'il signifie!

Le Règlement Général sur la Protection des Données est le nouveau texte de référence européen en matière de protection des données personnelles.

1. Qui est concerné ?

- ▶ L'objectif du règlement étant de donner **davantage de droits aux citoyens** pour qu'ils soient avertis et puissent contrôler l'utilisation des données collectées à leur sujet, tout citoyen donnant son consentement pour le traitement de ses données doit se sentir concerné par ce nouveau règlement européen.
- ▶ D'autre part, ce texte vise à donner **plus d'obligations aux entreprises** quant à la sécurisation et au traitement des données qu'elles collectent. Toute entreprise collectant et traitant des données à caractère personnel sur les résidents de l'Union Européenne est donc, également concernée.

2. Quelles conséquences pour les utilisateurs d'internet ?

Lorsqu'il navigue sur Internet, l'utilisateur, en tant que consommateur, devient maître de ses données. Bien sûr, il sera toujours sollicité sur les sites pour valider des parpaings d'information, mais depuis le 25 mai 2018, il est prévenu : il faudra qu'il réfléchisse, avant de cliquer sur « **J'accepte les conditions d'utilisation** », en prenant le temps de les lire. En effet, les entreprises doivent recueillir le consentement du consommateur avant de collecter ses données.

De plus, le navigateur peut, à présent :

- ▶ accéder aux données stockées par les entreprises et au détail de leur traitement ;
- ▶ corriger les informations inexactes ;
- ▶ exercer son droit :
 - ✔ à la limitation du traitement (isolation des données) ;
 - ✔ à la portabilité (export de données) ;
 - ✔ à l'opposition (arrêt du traitement des données) ;
 - ✔ à l'oubli, en retirant son consentement (effacement des données sur toutes les plateformes concernées).

3. Ce qui change pour les salariés...

Comme pour les collectes de données via les sites web, les entreprises collectent des données sur leurs salariés dès leur embauche.

Elles doivent donc les informer sur l'utilisation de leurs données (clause dans le contrat de travail) et leur permettre de donner



ou de retirer à tout moment leur consentement quant à l'usage de leur image.

Dès le départ de l'employé, toutes ces données doivent être archivées puis supprimées après la durée de prescription légale.

4. Modification de la législation sur les caméras : quels changements pour vous ?

Le 25 mai 2018, la nouvelle « loi caméras » est entrée en vigueur. Mais concrètement, quels sont vos droits et obligations depuis cette date ?

La loi du 21 mars 2007 réglant l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance, que l'on appelle communément la « loi caméras », régit depuis une dizaine d'années, et de manière générale, le recours à la vidéosurveillance.



La nouvelle loi caméra se veut être une législation qui permet de vivre avec son temps, en permettant d'utiliser la technologie, tout en ayant égard au respect de la vie privée des citoyens.

Que faire si vous installez une caméra de surveillance ?

Depuis le 25 mai 2018, les caméras de surveillance doivent uniquement être déclarées aux services de police. Les responsables du traitement de ces données devront tenir un registre des activités de traitement d'images (sous forme électronique ou non), contenant des informations déterminées par un arrêté royal, et les mettre à la disposition de l'Autorité de protection des données (nouvelle dénomination de la Commission de la protection de la vie privée à partir du 25 mai) et des services de police sur demande.

Par contre, le citoyen qui voudra installer une caméra de surveillance à l'intérieur de sa propre habitation à des fins personnelles et domestiques ne devra pas faire de déclaration, ni remplir de registre ou utiliser un pictogramme (ce qui ne signifie pas pour autant qu'il peut filmer les personnes sans leur consentement).

LAVOIR DES CARRIÈRES

30 Rue S. Allende (à 50 m de la gare)

Ath/Maffle

PARKING AISÉ



GRANDE PROMO
jusqu'au 31-03-2019

Grandes installations modernes et propres

- ✓ Laveuses de 10 kg
- ✓ Laveuses de 16 kg
- ✓ Séchoirs de 15 kg
- ✓ 1 Grande calandre

Vivez 5000 ans d'Histoire à l'Archéosite® et Musée d'Aubechies - www.archeosite.be - 069/67 11 16

www.bruglette.be

Directrice générale f.f.

M^{me} Charlotte Desenfant • 068 45 73 09

(remplaçante de M^{me} Karolina Kowalska)

direction-generale@brugelette.be

Secrétariat général et service communication

M^{me} Valérie Lebon-Delbrassinne

068 45 73 07 • secretariat@brugelette.be

Service population – état-civil

M^{me} Marianne Debruxelles • 068 45 73 01

population@brugelette.be

M^{me} Christine Grandmont • 068 45 73 02

population@brugelette.be

M^{me} Maïté Coupez • 068 45 73 31

etatcivil@brugelette.be

Permanences au guichet : 068 45 73 30

Service taxation et assurances

M^{me} Sandy Maenhout • 068 45 73 14

taxes@brugelette.be

Service comptabilité et traitement

M^{me} Valérie Pecher • 068 45 73 12

comptabilite@brugelette.be

M. Eric Bremeels • 068 45 73 12

comptabilite@brugelette.be

Service urbanisme, environnement, mobilité, aménagement du territoire, énergie et développement rural

M^{me} Véronique Gaspard • 068 45 73 10

urba-envir@brugelette.be

M. Abbes El Bakkouri • 068 45 73 11

(remplaçant de M^{me} Charlotte Desenfant)

logement@brugelette.be

Service technique, marché public, et sécurité

M. Benjamin Cordier • 068 45 73 38

travaux@brugelette.be

M^{me} Sylvie Dupont • 068 45 73 19

mp-planu@brugelette.be

Service cimetièrre et agriculture

M^{me} Eliane Cimpaye • 068 45 73 19

travaux2@brugelette.be

Service jeunesse et sport

M. Jean-François Hanon • 068 45 73 08

(remplaçant de M^{me} Marie FERAIN)

jeunesse@brugelette.be

Service location, sécurité, et bien-être animal

M^{me} Christiane Renard • 068 45 73 33

locations@brugelette.be

Service enseignement

M^{me} Nathalie Blondiau • 068 45 73 06

enseignement@brugelette.be

Service du personnel

M^{me} Caroline Genbauffe • 068 45 73 18

personnel@brugelette.be

ABSENCE TEMPORAIRE – AVIS AUX CITOYENS QUI QUITTENT LE PAYS POUR PLUS DE 3 MOIS

Une personne qui n'est pas certaine de résider définitivement à l'étranger, peut rester inscrite dans les registres de population en Belgique comme personne « **temporairement absente** » de sa dernière adresse d'inscription, à condition de :

- ▶ disposer d'une résidence principale dans laquelle il est à tout moment possible de résider à nouveau;
- ▶ disposer d'une résidence principale dans laquelle elle conserve des intérêts suffisants (un logement inoccupé mais suffisamment équipé et meublé ou un logement occupé par des membres de son ménage).

Il convient de souligner que l'absence doit être nécessairement temporaire et limitée dans le temps. A défaut du respect des conditions précitées, la personne sera radiée des registres de la population.

1. Demande

Chaque personne qui quitte le pays pour plus de 3 mois doit déclarer son absence temporaire. Pour déclarer cette absence temporaire de la commune, il faut se présenter, personnellement, avant votre départ, au service de la Population, afin de remplir le formulaire prévu à cet effet.

Pour étayer votre demande, il vous est demandé de vous munir de votre carte d'identité/séjour et de pièces justificatives (document de mutuelle, contrat de travail, inscription scolaire, ...).

2. Validité

L'absence temporaire ne peut durer plus d'une année. Ce délai peut être renouvelé une fois au moyen d'une nouvelle déclaration.

3. Coût

Gratuit

4. Autant le savoir

Lorsque le ménage dont fait partie une personne temporairement absente change de résidence au sein du Royaume au cours de cette absence, le changement de résidence de cette personne est effectué en même temps que celui de son ménage.

5. Plus d'infos?

Arrêté royal du 16 juillet 1992 relatif aux registres de population et au registre des étrangers (Art.17&18)

Arrêté royal du 09 mars 2017 modifiant l'arrêté royal du 16 juillet 1992 - Chapitre 2 - art 8



LA STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS A BRUGELETTE

A Brugelette comme ailleurs, nous faisons face à une augmentation du nombre de chats impressionnante. Menant une vie pleine de danger, privés de nourriture, les chats errants souffrent de diverses maladies, s'attaquent aux chats domestiques et causent pas mal de nuisances olfactives et sonores pour la population. Comment pouvons-nous agir ?

Devant tant de souffrance animale, il existe bien une solution : la stérilisation des chats errants et de votre chat. En effet, en un an, une chatte peut avoir environ 18 petits qui auront, à leur tour, des petits. Face à l'afflux de chatons, les refuges pour animaux ne parviennent plus à faire face. Ainsi, pour éviter l'apparition de nouveaux chats errants, le Ministre du bien-être animal, C. Di Antonio a lancé une invitation aux communes de Wallonie, leur recommandant d'octroyer une subvention à une association afin qu'elle fasse procéder à la stérilisation des chats errants ; par cette invitation, il s'engageait à compléter ce subside à hauteur de 50 % du montant attribué, avec une intervention plafonnée à 2.000€. Toutefois, le Collège communal de Brugelette a préféré décliner cette solution.

En effet, cette pratique aurait été difficile (transparence sur le réel état du « chat errant et autres... ») à mettre en place, en raison des trop nombreuses sollicitations reçues par les associations qui se retrouvent débordées.

De plus, la proximité, la bienveillance et le dévouement du vétérinaire M. Deneyer, n'étant plus à prouver, la Commune de Brugelette a préféré continuer le programme de stérilisation sur ses fonds propres, tout en projetant de trouver des solutions d'amélioration à ce sujet sensible.

Bien sûr, d'autres moyens anticonceptionnels, comme la pilule pour chatte ou la piqure contraceptive existent également. Toutefois, coûteux à long terme, ces procédés ne se révèlent pas toujours efficace.



Dans l'intérêt de l'animal lui-même, la meilleure solution reste la stérilisation : réduction des risques de tumeurs chez les chattes et diminution de la propagation des maladies contagieuses chez les mâles châtrés qui vagabondent moins. De plus, les chats stérilisés ne donnent plus de concerts nocturnes et causent moins de nuisances olfactives dans le voisinage.

1. Quelles démarches pour le citoyen ?

Concrètement, voici comment agir pour concrétiser le processus de stérilisation :

1. Introduire la demande, auprès de Madame Ch. Renard (Service bien-être animal) au 068 45 73 33, ou par mail, à l'adresse suivante : locations@brugelette.be. Toutes les informations utiles vous seront communiquées, et un formulaire de demande vous sera remis.
2. Avant de compléter le formulaire, assurez-vous qu'il s'agisse bien d'un chat errant, et non de celui de l'un de vos voisins !
3. Si nécessaire, une cage-trappe pour la capture de l'animal vous sera fournie.
4. Vous conduisez l'animal chez le vétérinaire qui vous aura été désigné.
5. Vous restituez la cage-trappe, et la caution éventuelle vous sera remboursée.

2. Quelques conseils utiles aux heureux propriétaires de chats domestiques

1. Faites stériliser votre chat ! Ne contribuez pas à la prolifération des petits félins, car si une première nichée est plus ou moins facile à faire adopter, les suivantes posent problème. Que ferez-vous des chatons ? Finiront-ils dans un refuge ? Devront-ils être euthanasiés, faute de leur trouver un bon foyer ?
2. Faites identifier votre chat par puce électronique : en cas de perte, il vous sera plus facilement rendu. Cette identification est, d'ailleurs, obligatoire si vous voyagez avec lui à l'étranger.

N'hésitez pas à nous faire part de vos avis et de nous proposer d'autres nouvelles méthodes pour enrayer cette multiplication des chats errants.

Cette campagne doit être celle de tous, inscrite dans une collaboration réciproque, pour le bien-être des citoyens et des animaux.

Taverne - **Le Calvin** - Karaoqué

Soirée à Thèmes (20:00)

15/09/2018 : Soirée Country avec Krysten Heather
20/10/2018 : Julie et Tiffany chante ABBA
17/11/2018 : Vito chante Adamo
30/11/2018 : Frisko Chante les Années 70's & 80's
15/12/2018 : Mylena Farley chante Mylène Farmer
31/12/2018 : Réveillon «Le Calvin»



Karaoqué tous les Vendredis et Samedis dès 19h

Rue de Silly 23 à 7940 Brugelette
068 33 83 78 - contact@LeCalvin.be
www.LeCalvin.be - [f/LeCalvinKaraoke](https://www.facebook.com/LeCalvinKaraoke)



LES ACTIONS DU Premier échevin

Didier STREBELLE

Tél. : 0473 75 66 89
strebelles.di@skynet.be

En charge des travaux, de l'urbanisme, du logement, des bâtiments communaux, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, du développement rural, des cimetières et de la mobilité

BRUGELETTE FAIT PEAU NEUVE

1. Le petit parking riverains « Lucas »

Une aire de stationnement, située sur le bas du terrain de l'ancienne usine à chicorée Lucas, comportera 19 places de stationnement dont 2 pour personnes à mobilité réduite. Ces dernières seront situées au plus près de la rue des Déportés.

Les travaux sont réalisés par la firme WANTY. Cette aire de stationnement permettra aux riverains et aux patients du cabinet médical d'y stationner leur véhicule en toute sécurité. Le carrefour formé par la rue des Déportés et le chemin d'Attré ayant été le siège de nombreux accidents ces dernières années.



2. La maison du cimetière de Brugelette

La maison du cimetière de Brugelette et ses abords vont être aménagés en un espace cinéraire qui sera, sans nul doute, un des plus beaux de Wallonie. La commune de Brugelette s'est en effet distinguée dans ce projet de réaffectation de la maison du cimetière et de réaménagement de ses abords en espaces cinéraires.

Le corps principal de l'ancienne maison du fossoyeur, seule partie du bâtiment qui subsiste aujourd'hui, sera aménagé en un espace destiné à accueillir les cérémonies non confessionnelles et les présentations des condoléances.



Les columbariums seront intégrés au mur d'enceinte existant du cimetière. D'une capacité d'environ 155 cellules disposées de manière aléatoire, chacune d'elle sera soulignée d'une tablette en pierre permettant l'appropriation mémorielle. Cette zone sera aménagée sur les traces de l'annexe partiellement effondrée (aujourd'hui démolie pour des raisons de sécurité).

Une aire de dispersion des cendres sera réalisée, à droite de l'entrée du cimetière. Devant l'aire de dispersion, une grande stèle mémorielle prendra place pour se recueillir et un socle destiné à recevoir l'urne pendant la cérémonie y sera installé.

Le jardin du souvenir est une zone destinée à l'inhumation des urnes en pleine terre et en cavurnes, située sur la parcelle devant le cimetière, côté gauche. Le projet prévoit environ 60 cellules. Chaque cellule sera recouverte d'une dalle en pierre bleue. Les cellules seront placées de manière jointive. Aux deux extrémités du jardin, se trouveront deux espaces verts avec bancs pour créer des zones de repos et de recueillement.

Deux façades seront cimentées en reproduisant le rythme à l'identique et mise en peinture. Les deux autres façades seront rejointoyées et hydrofugées.

Les murs intérieurs seront badigeonnés sobrement d'une couleur claire de manière à valoriser, en parties hautes des murs, certains éléments remarquables du patrimoine funéraire.

L'estimation du coût des travaux s'élève à 150.000,00€. La Commune a obtenu une promesse de subside de 65.000€.

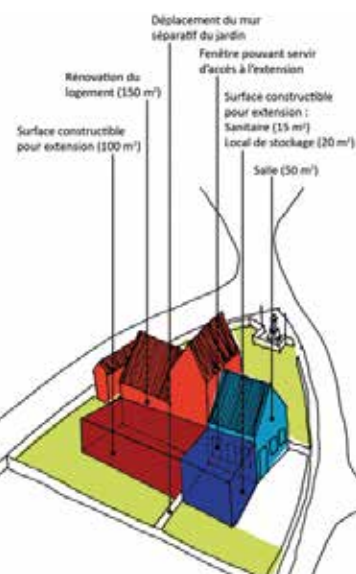
Le marché de travaux sera lancé dans la deuxième quinzaine d'octobre, afin de pouvoir adjudger les travaux à la firme ayant remis l'offre la plus avantageuse avant la fin de l'année. Les travaux débuteront au printemps prochain.

3. L'ancienne école de Gages

La réhabilitation de l'ancienne école de Gages en Maison de village et logements se profile.

Depuis l'approbation de son Programme communal de Développement rural (PCDR), en octobre 2017, la Commune de Brugelette dispose d'une nouvelle source de subsides régionaux. Après l'avoir sollicité pour l'ancienne cure d'Attré, elle le fera sous peu pour Gages.

Ce sera un premier pas dans la réalisation de ce projet fort attendu. En effet, la demande qui avait été retenue comme priori-



taire dans le PCDR consistait à disposer de locaux conviviaux et fonctionnels. Une sollicitation qui n'a fait que s'accroître depuis que l'instabilité du bâtiment a engendré sa fermeture.

La Commune ne manquera pas de consulter les utilisateurs - associations, citoyens, etc. - afin de cerner, au mieux, leurs besoins et leurs attentes.



4. La rénovation des monuments aux morts

En vue des cérémonies patriotiques qui se tiendront à l'occasion du 100^e anniversaire de la fin de la guerre 1914-1918, des restaurations inédites ont été réalisées sur les différents monuments et stèles de notre entité.

Les monuments aux morts situés sur les places des villages, le monument aux morts situé dans le cimetière d'Attré, la plaque en hommage à Gabrielle Petit au chemin de Wisbecq, la plaque en hommage à Raoul Nachez à la rue Raoul Nachez et les plaques situées de part et d'autre de l'entrée de la Maison communale ont été restaurées. Un nettoyage par aérogommage a été réalisé par la firme « Aérogommage Hainaut » de Chièvres et une remise en peinture dorée des lettrages a été réalisée par un peintre spécialisé, monsieur Grégoire Charlier.

5. Les travaux d'entretien de voiries 2017

Chaque année, lors de l'élaboration du budget communal, un montant de 100.000€ est inscrit au budget pour entretenir les voiries communales. Le choix des travaux est fonction des demandes des citoyens et des endroits qui nécessitent des

réparations localisées ou des rénovations plus importantes. Pour l'exercice 2017, les travaux suivants étaient planifiés : l'entrée de l'église de Brugelette, la mise à niveau de la chambre de visite en face de l'Hôtel « Les Auges », le remplacement de filets d'eau au chemin d'Attré, la réfection de l'entrée du parc communal du côté de l'Avenue Gabrielle Petit, la réparation d'un accotement à la rue Maurice Lelange, le remplacement de dalles en béton à l'Avenue des Cerisiers, le remplacement de filets d'eau à la rue d'Anchain, le remplacement de l'hydrocarboné en voirie à la rue du Maréchal, la création d'un accotement à la rue de la Cailloutière, le remplacement de dalles en béton à l'Avenue Saint-Martin, la création d'un trottoir au chemin de Ghislenghien, le remplacement d'un trapillon à la rue des Trieux. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise DELBART de Ladeuze.



6. La rue Maurice Lelange et la rue d'Ath

Les travaux d'entretien (rabotage, pose de tarmac et enduisage) à la rue Maurice Lelange et à la rue d'Ath sont achevés.

Ces voiries, qui présentaient de nombreux signes de dégradation, ont été inscrites dans le Plan d'investissement PIC 2017-2018 afin de bénéficier d'un subside de la Région Wallonne, égal à 50 % du coût des travaux. Le solde étant pris en charge par le budget communal. Ces travaux ont été attribués à la firme WANTY.

“ A LA STE CATHERINE, TOUT ARBRE PREND RACINE... ” EN WALLONIE PICARDE

Novembre marque le début de la saison de plantation pour les arbres et arbustes. C'est le mois qu'a choisi le projet « Un Arbre pour la Wapi » pour lancer son opération « Le mois de l'Arbre en Wallonie picarde ».

Les arbres, arbustes, fruitiers et petits fruitiers sont des repères dans notre paysage. Mais bien plus encore, ils peuvent accueillir une multitude d'animaux qui cherchent un lieu d'observation, un abri, une source de nourriture ou un endroit de nidification. Qu'ils soient plantés de manière isolée, en alignement ou en haie, ils sont des maillons essentiels du réseau écologique.

Vous souhaitez embellir votre jardin ? Vous êtes désireux d'aider la nature ? Le projet « Un arbre pour la Wapi » peut vous y aider ! Il a pour objectif la plantation de 350 000 arbres d'ici 2025. Il s'adresse à tout citoyen désireux de planter en Wallonie picarde. Dans le cadre de ce projet, vous avez l'opportunité de disposer de plants gratuitement (jusqu'à épuisement des stocks) : de quoi planter une haie sur son terrain, un ou des arbres fruitiers pour croquer quelques pommes ou encore planter groseilliers et framboisiers, pour le bonheur des petits et des grands. Vous pouvez dès à présent réserver vos plants via le formulaire en ligne avant le 15 octobre 2018 : <https://unarbrepourlawapi.be/AppelaprojeT>, ou par téléphone, au 0483 60 85 21.

Vous êtes agriculteur/trice et vous souhaitez tenter de résoudre d'éventuels problèmes d'érosion ? A cette fin, l'équipe du Contrat

Rivière Dendre se tient à votre disposition pour vous conseiller les mesures pouvant être entreprises afin de limiter les coulées de boue et leurs conséquences en aval. Par exemple, une haie, localisée sur talus et/ou implantée perpendiculairement à la pente, participe à retenir le sol, notamment en s'opposant à la force érosive des eaux de ruissellement. Si vous souhaitez être conseillé(e) et accompagné(e) dans votre projet (gratuit) de lutte contre l'érosion, n'hésitez pas à nous contacter au 0483 04 34 78 ou par mail (crdendre@gmail.com).

Pour plus d'informations sur le projet « Un arbre pour la Wapi », rendez-vous sur le site www.unarbrepourlawapi.be ou, pour ne rater aucune activité, suivez la page Facebook : <https://www.facebook.com/unarbrepourlawapi/>.





LES ACTIONS DE LA Deuxième échevine

Isabelle LIEGEOIS
Tél. : 0479 99 41 41
isabelle.liegeois@hotmail.com

En charge de l'enseignement, de la culture, de la bibliothèque, de la jeunesse, de l'accueil temps libre, des classes moyennes, de l'agriculture, de la mobilité douce, du culte et du jumelage

RETOUR SUR LES PLAINES COMMUNALES

Cette année encore, les plaines de vacances communales ont joué la carte de la diversité : un thème, chaque fois différent, constituait le fil rouge de la semaine. Parmi ceux-ci : « Ensemble, créons un jeu de société », « Ma rivière à la loupe », « Magie pour tous », ...

Pour la première fois, des étudiants ont participé à l'expérience ; nos plaines ont, également, bénéficié de diverses collaborations : avec à la Maison culturelle d'Ath, une cabane a vu le jour dans le Parc communal et, comme chaque année, les stages multisports ont remporté un franc succès.

Nous reconduisons l'expérience l'an prochain !



INTERESSE(E) PAR LE METIER D'ACCUEILLANT(E)S ?

En 2018, l'accès au statut de travailleur salarié, à domicile, est devenu possible pour les futures candidat(e)s : salaire fixe (CP 332), contrat de travail, autres droits liés au statut de travailleur salarié, à domicile. N'hésitez pas à poser votre candidature auprès de l'AS.B.L. La Babilarde.

Direction : J Berlangier - 20, Rue de Brantignies à 7800 Ath 068 28 42 70
Pour toutes informations complémentaires, consultez la page Facebook « La Babilarde asbl », ou contactez l'O.N.E., via « guichet.info@one.be ».



UNE NOUVELLE DIRECTION A L'ECOLE COMMUNALE

Comme annoncé lors de l'édition du mois de juin, Monsieur Ninforge, directeur de l'école communale « L'Envolée », à Brugelette, a décidé de profiter d'une retraite bien méritée. Lors de la rentrée scolaire, un nouveau directeur d'école, Monsieur Divry, a été accueilli à Brugelette.

Olivier Divry, 44 ans et papa de 2 enfants a acquis une expérience de 24 ans au sein de l'enseignement communal d'Anderlecht. Durant 18 ans, il a enseigné en tant que professeur d'éducation physique. Par la suite, souhaitant évoluer, il a, durant 5 ans, élaboré un projet innovant sur l'EREDD (éducation relative à l'environnement et au développement durable). Au travers de ce projet, diverses matières (mathématiques, français, éveil) ont pu être travaillées et, lors de sa réalisation, l'école a remporté différents prix dont, notamment, un label international « éco-school ». Après avoir suivi et réussi ses formations de direction, Olivier a effectué un remplacement de mai 2017 à août 2018, en tant que

directeur d'établissement dans une école communale d'Anderlecht. Il sera, à présent, à l'écoute des enfants et des parents de l'école communale de Brugelette.

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau directeur d'école, et lui assurons, d'ores et déjà, notre soutien.

Quelques projets de l'école : vente de pizzas, le 19 octobre, entre 15h 30 et 17h 00; Marché de Noël, le 20 décembre, à partir de 15h 30.

Réservation et infos : 0471 17 93 22 ou 068 45 50 48



UN SPECTACLE OFFERT AUX ELEVES DES ECOLES DE L'ENTITE

A l'approche de l'Armistice, et ce afin de commémorer la fin de la Première Guerre Mondiale, la Commune de Brugelette offrira aux enfants des écoles de l'entité, un spectacle au parfum de soupe pour éveiller l'imagination et l'histoire!

Fin octobre, les élèves auront la possibilité de découvrir, gratuitement, « La Soup'alapata » de la compagnie de théâtre jeune public germa-

nophone Agora, qui leur permettra de se rendre compte de la vie menée par nos aïeux, lors de la Guerre 14-18 : un spectacle qui fait, d'une part, l'éloge des légumes, avec la préparation d'une soupe, en direct, qui sera dégustée par les enfants ; et d'autre part, qui nous parle de la guerre, et du manque de nourriture que celle-ci occasionnait. Cette activité sera menée en collaboration avec la Maison Culturelle d'Ath.



JE VOTE... COMMENT ? POURQUOI ?

Les élections communales et provinciales approchent à grands pas. Envie d'y voir plus clair, de savoir comment ça marche, de comprendre le fonctionnement d'une commune ?

Pour répondre à ces questions, Infor Jeunes Ath propose 3 modules d'animation :

- ▶ Les domaines de compétences communales et provinciales ;
- ▶ Les idées reçues et le discours politique ;
- ▶ Le vote valable.

Vous êtes enseignant, animateur, éducateur, parent, et vous voulez mettre en place une ou plusieurs de ces animations ? Contactez-nous, c'est **gratuit** !

Et pour encore mieux outiller les jeunes, découvrez aussi la brochure « **Je vote : comment, pourquoi ?** » : elle reprend toutes les informations utiles concernant les élections. Quand voter ? Pourquoi voter ? Comment voter ? Pour quels niveaux de pouvoir voter ? N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour vous la procurer gratuitement.

Plus d'infos : Infor Jeunes Ath

- ▶ Rue Saint-Martin 8 - 7800 Ath
- ▶ 068 68 19 70 - 0499 21 50 90
- ▶ ath@inforjeunes.be - Facebook : Infor Jeunes Ath



ALE : MISE A DISPOSITION D'ORDINATEURS POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Si vous êtes sans emploi, et que vous n'avez pas accès à Internet pour effectuer vos recherches d'emploi, vous pouvez vous adresser à l'ALE qui se chargera d'entreprendre des démarches pour qu'un ordinateur soit mis à votre disposition.



Ce type de demande se fera **uniquement sur rendez-vous**, auprès de Corine SEGERS, responsable ALE, au 0498 86 69 65.

BIBLIOTHEQUE DE BRUGELETTE : LECTURES POUR TOUTE LA FAMILLE A LA BIBLIOTHEQUE

Doucement l'automne arrive ! Les enfants ont retrouvé le chemin de l'école... Bientôt le centenaire de la fin de la première guerre mondiale... La fête d'Halloween puis, les festivités liées à la Noël... Romans, albums, bandes dessinées, livres documentaires, revues, vous attendent à la bibliothèque, pour mieux comprendre et vivre tous ces événements...

Votre Centre de Lecture publique de Brugelette est ouvert le mercredi, de 15h00 à 16h30 et le samedi, de 10h00 à 12h00. D'autre part, des lectures pour toute la famille sont organisées, à partir de 10h, certains samedis, à la bibliothèque. Les thèmes suivants y seront abordés : « Au pays des sorcières, les histoires sont magiques ! », le samedi 27 octobre et « Au cœur de la magie de Noël, des histoires merveilleuses et lumineuses », le samedi 22 décembre.

Pour tout renseignement : M^{me} Carine MARICHAL, du Centre de lecture publique de Brugelette ASBL, avenue de l'Eglise, 21 - 7940 Brugelette - bibbrug@hotmail.com



DU NOUVEAU CHEZ NOS AGRICULTEURS...

Luc Hayois, un jeune agriculteur de la Commune de Brugelette, souhaitant diversifier son activité, a émis l'idée de développer un élevage de poules pondeuses. Comment cette idée lui est-elle venue ?

L'interview de Luc Hayois : « J'ai remarqué dans les magasins qu'il était parfois difficile de trouver des œufs de bonne qualité et de savoir exactement d'où ils viennent. Pour exemple, les œufs des poules élevées au sol viennent parfois de bâtiments à deux étages, comprenant 60 000 poules dans le même immeuble. Notre principe de poulailler mobile offrira aux poules de l'herbe bien verte, des insectes et des vers. »

En effet, c'est du côté du lieu-dit « La bosse du paradis » que Luc a installé sa remorque-poulailler. Cette remorque sera déplacée régulière-

ment, offrant ainsi aux poules de nouveaux espaces à picorer.

La commune bénéficiera ainsi d'un nouveau commerce de proximité : le jeune agriculteur prévoyant de vendre ses œufs à la ferme.

Pour en savoir plus, il vous invite à consulter sa page Facebook : « Les Œufs du Paradis ».





LES ACTIONS DU *Troisième échevin*

Marcel LUMEN
Tél. : 0477 34 58 96
marcel.lumen@live.be

En charge du sport, de la santé, de la petite enfance, des fêtes et cérémonies, du troisième âge et du jumelage



LES BALADINS DU MIROIR : 1914, LE GRAND CABARET

A l'occasion des commémorations de la Première Guerre mondiale, la compagnie des Baladins du Miroir - théâtre forain - installera dans le Parc communal (Rue Gabrielle Petit à 7940 Brugelette), les 6 et 7 octobre prochain, son grand chapiteau, pour vous proposer un spectacle incroyable, mêlant comédie, musique, chants, danse, magie et cinéma, dans une atmosphère bon enfant : un film de 15 minutes, en hommage au cinéma muet viendra clore le cabaret.

Créé en 2005, le spectacle « 1914, le Grand Cabaret » avait déjà connu un franc succès. Cette année, Les Baladins du Miroir vous propose une nouvelle version de la pièce : cette fois, l'intrigue se déroule en Belgique et non plus en France.

L'action de la pièce se déroule à la fin du mois de juillet 1914, quelques jours avant que la guerre n'éclate. Dans ce contexte, une famille foraine, installée à Bruxelles et spécialisée dans les tours d'illusions, ne rencontre plus le succès habituel de ses

derniers spectacles. Pour relancer les affaires, le directeur de cette compagnie foraine, décide de jouer le tout pour le tout lors d'un grand cabaret, auquel il invite les plus gros producteurs de Belgique...

Lors de cette représentation, Les Brugelettois auront le privilège de bénéficier d'un **tarif préférentiel** puisqu'ils paieront 6€ au lieu des 15€ normalement demandés. Quant aux enfants de moins de 10 ans, ils pourront assister au spectacle gratuitement.

Réservation et infos : 068 68 19 99 - billet@mcath.be - www.mcath.be



CONCERT DU SHAPE BAND

Toujours dans le cadre du centenaire de la fin de la Première Guerre, un groupe de 6 musiciens du SHAPE, l'« OTAN Jazz Combo », se produira, gratuitement, à Brugelette, le samedi 6 octobre, à 15h, dans le chapiteau des Baladins, installé dans le Parc communal.

Cet orchestre militaire jouera, durant 1h 30, des musiques des années '80 et '90, en abordant tous les styles possibles - pop rock, R&B, jazz et soul.



LE RELAIS SACRÉ DE LA F.N.C.



La Fédération Nationale des Combattants de Belgique commémorera, le 5 novembre prochain, l'anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, lors de sa cérémonie annuelle du Relais Sacré. De toutes les cérémonies d'après-guerre, c'est celle-ci qui, par sa signification profonde, est la plus émouvante.

La Flamme étant devenue le symbole du souvenir et du Culte des Morts de la guerre, une flamme brûle, à Bruxelles, nuit et jour, comme dans un sanctuaire, sur la Tombe du Soldat Inconnu, à la Colonne du Congrès.

A l'époque, des flambeaux étaient portés par des anciens combattants, pendant des jours et des nuits, à travers les villes et villages, jusqu'à Bruxelles.

A présent, ces petites flammes, gardées jalousement - au regard de celles qui étaient fièrement portées par les anciens - attestent que les générations des deux guerres n'ont rien oublié des événements sanglants qui les ont forgés.

En tant que symbole frappant, le FEU est un moyen, pour les générations, de montrer qu'elles ont conservé le souvenir de ceux qui sont tombés, et que le culte qui leur est voué, se confond avec l'amour de la Patrie.

Cette flamme brûle du même feu, en Flandre et en Wallonie. Quel bel exemple de solidarité nationale!

Le Flambeau qui sera de passage à Brugelette, le **5 novembre 2018, à 18 heures 15**, est ainsi, également un symbole étincelant : remis à Brugelette par la section locale d'Ormeignies de la Fédération Nationale des Combattants ; il sera remis à la section locale d'Ath, vers 19 heures 15, par une petite délégation de la section brugelettoise, faisant de ce relais, un « RELAIS SACRÉ ».





LES ACTIONS DU CPAS

Raoul ROLIN
Tél. : 0472 37 07 85
raoulrolin@outlook.be



INAUGURATION DU NOUVEAU BATIMENT ADMINISTRATIF DU C.P.A.S. DE BRUGELETTE

Avant le début de l'été, Raoul Rolin, Président du C.P.A.S. de Brugelette, a eu l'honneur et le grand plaisir d'inaugurer le nouveau bâtiment administratif du C.P.A.S. de Brugelette.

Claude Fortez, son prédécesseur direct, qui nous a récemment quittés, et à qui nous tenons à rendre un hommage particulier.

Cette petite cérémonie à l'occasion de l'inauguration du nouveau bâtiment administratif du C.P.A.S. est l'aboutissement d'un cycle de 6 ans, durant lequel de nombreux projets ont été réalisés et menés à bien; avec un objectif constant de maintien et d'amélioration de ses services.

Parmi ceux-ci, à l'aube de l'automne, pour ceux qui anticipent déjà le retour des températures plus modestes, voici, ci-dessous, les **conditions pour bénéficier d'une allocation de chauffage**.

1. Vous vous chauffez avec un des types de chauffage suivants :

- ▶ le gasoil de chauffage;
- ▶ le pétrole lampant (type c);
- ▶ le gaz propane en vrac.

Et vous appartenez à une des catégories suivantes :

1^{re} catégorie : les Bénéficiaires de l'Intervention Majorée de l'assurance maladie invalidité (ancien VIPO ou OMNIO)

Et le revenu de votre ménage remplit les conditions de la 2^e catégorie.

2^e catégorie : les ménages à faibles revenus

Le montant des revenus annuels bruts imposables de votre ménage doit être inférieur ou égal à 18.730,66 EUR, majorés de 3.467,55 EUR par personne à charge.

3^e catégorie : les personnes surendettées

Si vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes, et que le CPAS a constaté que vous ne pouvez pas faire face au paiement de votre facture de chauffage; alors, vous avez droit à une allocation de chauffage; par année et par ménage résidant dans le même logement, cette allocation est octroyée pour 1.500 litres, au maximum.

2. Où, quand et comment introduire votre demande?

Auprès du CPAS, le **mercredi de 14 h à 16 h** et le **vendredi de 9 h à 11 h 30**, et dans les 60 jours de la livraison.

Vous devez au moins communiquer les documents suivants :

- ✔ une copie de la carte d'identité du demandeur;
- ✔ une copie de la facture ou du bon de livraison;
- ✔ pour la catégorie 3, une copie de la décision d'admissibilité ou de l'attestation du médiateur.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site suivant : <https://www.fondschauffage.be/>



ASBL "DANS MA BULLE"

Tous et toutes, nous entendons quotidiennement parler des troubles de l'apprentissage, des troubles DYS-TDAH. Mais savons-nous réellement de quoi il s'agit ?

L'ASBL « Dans ma Bulle » est née de l'idée de 2 mamans, concernées par le sujet, et forcées de constater que pour aider leur enfant, les comprendre, les aiguiller, les renseigner et les soutenir, peu de choses étaient mises en place. A force de galères et d'incompréhensions d'autrui, ces deux mamans ont décidé de créer cette ASBL, afin qu'un centre pluridisciplinaire, capable de prendre en charge les enfants de A à Z, soit créé. Un endroit réconfortant, accueillant, bienveillant, et pouvant prendre en charge les enfants atteints de troubles de l'apprentissage; mais pas seulement, un endroit capable, aussi, d'écouter, de réconforter et d'aider les parents, souvent démunis face à ce diagnostic. Si l'ASBL est toute jeune, elle a cependant, déjà, dans son équipe, un logopède spécialisé dans la dysphasie : logopède depuis 30 ans, **Giuseppe Caporale** a commencé à travailler en milieu hospitalier, où il a rééduqué des pathologies comme l'aphasie et les troubles de la voix. Ensuite, en milieu scolaire et, dans le cadre de sa profession libérale, il a rééduqué différentes pathologies : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie et troubles du langage oral. Il a, d'ailleurs, suivi une formation, ciblée sur la dysphasie, à Paris. **Giuseppe Caporale consulte le lundi et le vendredi, de**

16 h à 19 h. Enfin, « Dans ma bulle » accueillera, à partir de ce mois d'octobre, une nouvelle collaboratrice : **Chloé Dupont**,

neuropsychologue, fera, elle aussi, partie de l'ASBL. En soi, il s'agit donc, encore, d'une petite équipe restreinte. Toutefois, même si elle compte encore s'agrandir au fil du temps, elle se révèle déjà très efficace et efficace.

En outre, malgré sa toute jeune existence, l'ASBL a déjà commencé sa campagne de sensibilisation, en organisant différentes conférences, journées, activités, stages de vacances pour les enfants, groupes d'échange pour les parents. Si vous désirez être tenu informé des événements et activités diverses de l'ASBL, rejoignez le site **f Dans ma Bulle ASBL** ou par tél. au **0477 26 10 35** ou au **0478 23 25 76**. Adresse : rue des déportés 3 à 7940 Brugelette.

Ayant comme devise : « Quoi qu'il arrive, crois en la vie, crois-en demain, crois-en ce que tu fais, mais surtout crois en toi », l'ASBL mettra toujours un point d'honneur à aider toutes les personnes qui le désirent.



AGENDA DES FESTIVITES LOCALES

Activités récurrentes

► JCCB - Judo Club Centre Brugelette

Reprises des activités sportives

Le vendredi 1^{er} septembre - Dès l'âge de 6 ans.

📍 Av. Gabrielle Petit, 6 - 7940 Brugelette

☎ 068 65 75 14 - 0494 81 65 81

► Essai gratuit avec prêt du judogi!

BHC - Brugelette Hockey Club

Reprise des activités sportives

Le mercredi de 16h30 à 18h00 - Match des U8 et U11 tous les samedis

📍 Dans le Parc communal (Av. Gabrielle Petit - 7940 Brugelette)

☎ 0475 38 35 02

Octobre

► Ecole primaire S^{te} Gertrude

Soirée d'informations sur le projet

« Intégration »

Le vendredi 5 octobre, à 18 h 30

📍 Chemin de Wisbecq, 2 - 7940 Brugelette

☎ 068 45 49 42

► Les Baladins du miroir

1914-1918 Le Grand Cabaret

Le samedi 6 octobre (20h00) et le dimanche 7 octobre 2018 (16h00)

📍 Sous chapiteau, dans le Parc communal (Av. Gabrielle Petit - 7940 Brugelette)

☎ 068 68 19 99 (billetterie MCA)

► ASBL « Quartiers d'Art »

Circuit pédestre (passage par le parc du

Château d'Attré) et exposition gratuite

(chasse aux créations)

Le dimanche 7 octobre, dès 13h

📍 Point de départ : rue Saint Gervais, 22 (Place Rouge) - 7942 Mévergnies

☎ 0494 94 83 99

► L'orchestre américain « Le Shape band »

Propose un concert gratuit de musique des années 80 et 90

Le samedi 6 octobre (15h00)

📍 Sous chapiteau, dans le Parc communal (Av. Gabrielle Petit - 7940 Brugelette)

☎ Réservations obligatoires : 068 45 73 07

► Les aînés de Brugelette

Atelier cuisine et jeux de cartes

Le 16 octobre, de 14h00 à 18h00

📍 Chemin du Cadet, 1 - 7940 Brugelette

☎ 0498 57 70 04

► Ecole libre Saint-Louis

Souper d'automne

Le samedi 20 octobre à partir de 12.00 et 18h00

📍 Rue Maurice Lelangue, 1 à 7940 Brugelette

☎ 068 45 49 15 - 0486/ 98 34 44

► Taverne-Karaoké « Le Calvin »

Julie et Tiffany chantent ABBA

Le 20 octobre, à partir de 20h00

📍 Rue de Silly 23 - 7940 Brugelette

☎ 0494 42 79 90

► La Maison des jeunes « Les Chardons »

Marche d'Halloween

Le samedi 27 octobre 2018

📍 Chemin du Cadet, 1 - 7940 Brugelette

☎ 068 45 49 54

Novembre

► EdH - Echappée du Hainaut

(Association cycliste pour tout coureur)

Soirée de clôture (banquet) dans la Salle

Omnisports

Le samedi 10 novembre, à partir de 18h30

📍 Av. Gabrielle Petit, 6 - 7940 Brugelette

☎ Réservations obligatoires avant le 6

novembre, au 0499 41 95 91

►

► Ceux de 40-45 (association patriotique)

Célébration de l'armistice

Le dimanche 11 novembre - heure à définir

📍 Hôtel communal, Grand Place, 2A - 7940 Brugelette

☎ 068 45 73 07

► Institut Chrysanelle

Conférence : « Les fleurs dans la cosmétique »

Le mercredi 14 novembre, à 19h00

📍 Chemin du Cadet, 1 - 7940 Brugelette

☎ 0474 36 31 73

► Cercle Royal et Théâtral « Les Vaillants d'Attré »

Spectacle : « Du côté de chez l'autre »

Les vendredi et samedi 16 et 17 novembre, à 20h00. Le dimanche 18 novembre, à 16h00

📍 Salle le Vieux Chaudron - 7941 Attré

☎ 068 45 57 81 (réservation obligatoire)

► La Maison des jeunes « Les Chardons »

Repas annuel de la Maison des jeunes

Le samedi 17 novembre 2018

📍 Chemin du Cadet, 1 - 7940 Brugelette

☎ 068 45 49 54

► Taverne-Karaoké « Le Calvin »

Vito chante Adamo

Le samedi 17 novembre, à partir de 20h00

📍 Rue de Silly 23, 7940 Brugelette

☎ 0494 42 79 90

► Les aînés de Brugelette

Jeux divers, cartes, tricot, bingo, fléchettes, ...

Le 20 novembre, de 14h00 à 18h00

📍 Chemin du Cadet, 1 - 7940 Brugelette

☎ 0498 57 70 04

► La Maison des jeunes « Les Chardons »

Célébration de la St-Nicolas

Le samedi 24 novembre 2018

📍 Chemin du Cadet, 1 - 7940 Brugelette

☎ 068 45 49 54

Décembre

► Les aînés de Brugelette

Goûter des Aînés

Le 9 décembre, de 15h00 à 20h00

📍 Chemin du Cadet, 1 - 7940 Brugelette

☎ 0498 57 70 04

► Ecole libre Saint-Louis

Célébration de la féerie de Noël

Le vendredi 14 décembre 2018

📍 Eglise de Brugelette, Place de l'Eglise - 7940 Brugelette

☎ 068 45 49 15

► Ecole primaire Ste Gertrude

Marché de Noël

Le vendredi 14 décembre 2018

📍 Chemin de Wisbecq, 2 - 7940 Brugelette

☎ 068 45 49 42

► Taverne-Karaoké « Le Calvin »

Mylena Farley chante Mylène Farmer

Le samedi 15 décembre, à partir de 20h00

📍 Rue de Silly 23, 7940 Brugelette

☎ 0494 42 79 90

► Ecole communale « L'Envolée »

Marché de Noël dans la salle Omnisports

Le jeudi 20 décembre à partir de 15h30

📍 Av Gabrielle Petit, 6 - 7940 Brugelette

☎ 068 45 50 48 - 0471 17 93 22

Pour insérer vos activités dans la partie **AGENDA DES ACTIVITES LOCALES**, veuillez envoyer vos mails aux adresses suivantes : secretariat@brugelette.be ou direction-generale@brugelette.be.